

Plaisanciers, la douane vous informe

A compter du 1^{er} janvier 2007, voici les nouvelles dispositions administratives et fiscales.

⇒ Les taux du droit annuel de francisation et de navigation (DAFN) sont les suivants :

LONGUEUR DE COQUE	QUOTITE DU DROIT
a) Droit sur la coque	
De moins de 7 mètres	Exonération
De 7 mètres inclus à 8 mètres exclus	92 €
De 8 mètres inclus à 9 mètres exclus	131 €
De 9 mètres inclus à 10 mètres exclus	223 €
De 10 mètres inclus à 11 mètres exclus	300 €
De 11 mètres inclus à 12 mètres exclus	342 €
De 12 mètres inclus à 15 mètres exclus	573 €
De 15 mètres et plus	1 108 €
b) Droit sur le moteur (puissance administrative)	
Jusqu'à 5 CV inclusivement	Exonération
De 6 à 8 CV	13€ par CV au-dessus du cinquième
De 9 à 10 CV	15€ par CV au-dessus du cinquième
De 11 à 20 CV	32€ par CV au-dessus du cinquième
De 21 à 25 CV	36€ par CV au-dessus du cinquième
De 26 à 50 CV	40€ par CV au-dessus du cinquième
De 51 à 99 CV	45€ par CV au-dessus du cinquième
c) Taxe spéciale	
Pour les moteurs ayant une puissance administrative égale ou supérieure à 100 CV, le droit prévu au b) supra est remplacé par une taxe spéciale de 57,96 € par CV.	

⇒ **Francisation obligatoire et taxation des navires de moins de 7 mètres d'une motorisation égale ou supérieure à 22 CV (puissance administrative).**

⇒ **Augmentation des abattements pour vétusté :** - 33 % pour les bateaux de 10 à 20 ans (au lieu de 25 %)

- 55 % pour les bateaux de 20 à 25 ans (au lieu de 50 %)

- 80 % pour les bateaux de plus de 25 ans (au lieu de 75 %)

⇒ **Par mesure de simplification, vous ne recevrez plus la vignette à coller sur votre carnet de francisation, qui n'est plus nécessaire en cas de contrôle, pour justifier du paiement de votre droit annuel de francisation et de navigation.**

Cette fiche est un document simplifié. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Internet de la douane www.douane.gouv.fr, espace « Particuliers », vous rapprocher du receveur du bureau de douane du port d'attache de votre bateau de plaisance ou bien interroger le centre de contacts aux usagers Infos Douane Service **0 820 02 44 44** (0,12 € TTC / mn) ids@douane.finances.gouv.fr.